GEMENG
LEIDELENG

Administration communale de Leudelange
5, Place des Martyrs
L-3361 Leudelange
www.leudelange.lu
T. 37 92 92 – 1
F. 37 92 92 – 219
commune@leudelange.lu

Réf. 2026-06-05/06

AVIS DE LA CIRCULATION

Règlement général de la circulation – modification à durée déterminée – Leudelange, Rue Léon Laval

Le Collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public, qu'en sa séance du 5 juin 2026 les dispositions qui suivent ont été décidées dans l'intérêt d'une modification à durée déterminée du règlement général de la circulation :

Art 1er :

À partir **du lundi 15 juin 2026 à 7h00 jusqu'au vendredi 26 juin 2026 à 17h00 inclus** et selon les besoins des travaux, dans la :

- Rue Léon Laval,
  devant l'immeuble n° 12,
  sur le tronçon concerné (longueur : 130 mètres),

le passage des piétons sur le trottoir est interdit. Les piétons sont tenus d'emprunter le trottoir du côté opposé.

Cette disposition est indiquée par le signal routier C, 3g , art.162 sous 1, 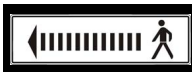

Art. 2 :

Pendant la même période et au même endroit, le stationnement de tous les véhicules est interdit sur le côté pair, sur toute la longueur du tronçon concerné.

Cette disposition est indiquée par le signal C, 18 .

Art. 3 :

Pendant la même période et au même endroit, il est obligatoire de contourner le véhicule impliqué dans les travaux.

Cette disposition est indiquée par le signal routier D, 2 .

Le Collège des bourgmestre et échevins,
Lou LINSTER
Vanessa BALDASSARRI
Patrick CALMUS